



ArcelorMittal Atlantique et Lorraine

Sites de Dunkerque, Mardyck, Basse-Indre, Florange, Montataire, Mouzon et Desvres.

La direction persiste à mettre la charrue avant les bœufs

17N29

Lors de la réunion de négociation du jeudi 4 mai 2017, la direction persiste à poursuivre la négociation sur le Coefficient K et sur les majorations.

La négociation a pour objectif d'imposer aux salariés la flexibilité du travail. La CGT a rappelé, par la déclaration ci-dessous, que cette négociation doit se tenir après celle sur le temps de travail au niveau d'ArcelorMittal France qui remplacera l'accord CAP 2016.

Ce n'est pas un hasard si la direction d'ArcelorMittal France vient d'annuler les deux premières dates de cette négociation. L'objectif consiste à gagner du temps.

Pour la CGT, la priorité essentielle doit être la négociation sur l'harmonisation des primes particulières et de celles liées à la pénibilité au travail afin que, rapidement, les salariés d'Amal puissent bénéficier d'une reconnaissance et d'une compensation financière.

Tel avait été l'engagement du PDG d'AMAL lors du dernier conflit social.

Déclaration CGT à la réunion du jeudi 4 mai 2017

Le conflit lors des Négociations Annuelles Obligatoires 2017, en décembre dernier, vous a amené à vous engager sur une harmonisation vers le haut, au sein des 7 établissements de la société AMAL, des primes récurrentes liées aux contraintes spécifiques de travail.

C'est dans ce cadre que vous avez ouvert une négociation le 13 Mars 2017, négociation à laquelle participe la CGT en vue d'obtenir les avancées promises lors du conflit.

Par contre, vous profitez du contexte de cette négociation pour mettre sur la table le sujet de l'harmonisation des coefficients « K », coefficients de majoration pour régimes postés.

L'accord CAP2016, qui définit les régimes de travail dans le groupe, a été reconduit par avenant pour poursuivre son effet jusqu'à fin 2017. Une négociation doit s'ouvrir ces prochaines semaines, au niveau

« groupe », pour définir les nouvelles modalités sur le temps de travail qui prendront effet au 1^{er} janvier 2018.

De plus, vous avez l'intention de négocier, en fin d'année, un accord de flexibilité au sein d'Amal. Une raison supplémentaire pour stopper cette négociation.

La CGT vous a déjà signifié, ainsi qu'à Bertrand Chauvet, coordinateur RH France, que vouloir négocier les coefficients d'adaptation horaire avant l'aboutissement de la négociation « groupe » n'était pas cohérent.

Nous vous demandons à nouveau de stopper la négociation sur ce sujet au sein d'AMAL. **Dans le cas où vous décideriez de la poursuivre, la CGT n'y participera pas. Nous appelons d'ailleurs les autres organisations syndicales à adopter la même attitude.**

Le conflit de fin 2016 a révélé un profond malaise sur la question salariale, et ceci pour toutes les catégories de salariés. Ce malaise est particulièrement perceptible chez les travailleurs postés qui considèrent leur rémunération nettement en dessous des contraintes horaires et de la pénibilité liées à leur régime de travail.

Vous le savez d'ailleurs, au sein des sites du Finishing, l'enjeu posé actuellement est le passage en feux continus, étant donné la charge pérenne des lignes de production, que vous caractérisez par votre expression « run full ». Un passage qui doit s'accompagner bien évidemment de l'intégration en CDI des intérimaires.

D'autre part, les interventions publiques de la direction d'AMAL, voire d'ArcelorMittal France, posent la problématique de l'attractivité de nos métiers auprès des jeunes, dans un contexte de départs en retraite important. La CGT vous invite par conséquent à revoir votre position. Dans l'éventualité où vous choisiriez d'ignorer notre demande, vous prendriez la responsabilité d'un potentiel nouveau conflit, à l'heure où les carnets de commandes sont fortement remplis.

Nous avons invité la CFE CGC, CFDT et FO à nous suivre dans cette démarche, après un tour de table la CFDT, la CFE CGC n'ont pas répondu à notre demande concernant FO elle donnera une réponse à la prochaine réunion prévue le lundi 15 Mai 2017.

Pour montrer notre détermination à défendre les intérêts individuels et collectifs du personnel d'Amal, la CGT a décidé de quitter la négociation sur le coefficient K et sur les majorations. Nous restons disponibles pour négocier les autres sujets.